

Créée à l'initiative du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF), en collaboration avec :

- l'ARF : Association des Régions de France,
- CCI France : Etablissement fédérateur des CCI,
- la DGCI : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,
- la DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects,
- l'INPI : Institut National de la Propriété Industrielle,
- UBIFRANCE : l'Agence française pour le développement international des entreprises,
- l'UNIFAB : l'Union des Fabricants,

Le Comité de pilotage « France-PME sans contrefaçons » a pour vocation de soutenir les PME françaises dans leur stratégie anti-contrefaçon à l'export.

La contrefaçon concerne tous les secteurs d'activité, y compris les services, et peut prendre des formes très insidieuses contre lesquelles il est parfois difficile de lutter efficacement. Les PME ne savent pas toujours quelles actions engager lorsque leurs droits sont mis en cause. Elles renoncent même parfois devant les délais et les coûts que représentent des procédures en contrefaçon.

## « France-PME sans contrefaçons » Informe et oriente gratuitement les PME pour l'export.

« France-PME sans contrefaçons » constitue une plate-forme anti-contrefaçon à l'export rassemblant des acteurs publics, qui fonctionne en lien avec des organismes professionnels ou privés compétents en matière de propriété industrielle.

Animée par le CNCCEF, elle fédère les acteurs nationaux dans le but de proposer aux PME victimes de contrefaçons ou susceptibles de l'être une assistance et de la mise en réseau. Elle établit le lien avec le CNAC (Comité National Anti-Contrefaçon), et l'offre des professionnels de la propriété industrielle, tels que les CPI (les Conseils en Propriété Industrielle), et les avocats.

Il s'agit en priorité d'appuyer la démarche des PME françaises à l'export.

La Charte régionale « Lorraine sans contrefaçons », signée en septembre 2012, a permis de valider l'intérêt de ce dispositif pour les entreprises, de constater une mobilisation des acteurs publics aux côtés des CCEF, et de définir un mode opératoire.

La présente Charte fixe un cadre national de coopération favorisant la mise en place de commissions régionales « sans contrefaçons », dans le cadre des PRIE : plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises.

Ces commissions techniques régionales accompagnent dans leurs démarches les PME faisant face à des actes de contrefaçon à l'étranger, et les orientent vers les services adaptés. Elles jouent également un rôle d'information, de sensibilisation et d'éclairage des entreprises dont les droits sont contrefaits ou susceptibles de l'être et qui souhaitent échanger sur leur stratégie de propriété industrielle à l'international.

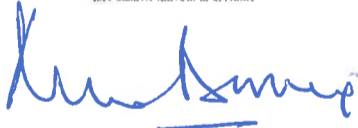
Le comité de pilotage national adapte si nécessaire le dispositif et assure la synthèse des travaux dans l'optique de présenter aux Pouvoirs Publics des propositions concrètes de renforcement du dispositif français en matière de lutte anti-contrefaçon à l'export.

Les modalités pratiques de ce dispositif sont détaillées dans un document spécifique.

Paris, le 10 décembre 2013.




Alain ROUSSET  
Président

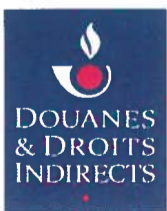
Bruno DURIEUX  
Président




André MARCON  
Président




Pascal FAURE  
Directeur Général  
de la DGCI




Hélène CROCQUEVIEUILLE  
Directrice Générale  
de la DGDDI




Yves LAPIÈRE  
Directeur Général




Christophe LECOURTIER  
Directeur Général




Christian PEUGEOT  
Président



Fleur PELLERIN  
Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif,  
chargée des Petites et Moyennes Entreprises,  
de l'Innovation et de l'Economie numérique



Nicole BRICQ  
Ministre du Commerce Extérieur